



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DOSSIER N°11 :

ASSOCIATION NUAGE BLEU –
CONVENTION POUR L'ACCUEIL
D'ENFANTS EN SITUATION DE
HANDICAP AU SEIN DE SA STRUCTURE
D'ACCUEIL SPECIALISEE –
RENOUVELLEMENT DE PARTENARIAT

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 23 Février 2021

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 23 Février 2021

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 31

Absent : 1

Excusés : 3

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Michel MENJUCQ, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Daniel BALLA (à Marie Emmanuelle DA ROCHA), Nathalie SOARES (à Alain MARC), Violette LABARCHEDE (à Françoise COSSECQ)

Absent : Benjamin DUGERS

Secrétaire : Bruno QUERE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2021

DOSSIER N° 11 : ASSOCIATION NUAGE BLEU – CONVENTION POUR L’ACCUEIL D’ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP AU SEIN DE SA STRUCTURE D’ACCUEIL SPECIALISEE – RENOUELEMENT DE PARTENARIAT - AUTORISATION DE SIGNATURE.

RAPPORTEUR : Maël FETOUH

Depuis plus de dix ans, dans le cadre de son projet d’inclusion des enfants en situation de handicap, la Ville du Bouscat apporte son soutien à l’association Nuage Bleu, gestionnaire d’un multi accueil spécialisé, situé 3 rue Samuel Kirsz à Bordeaux (proche Place Ravezies).

Cet établissement accueille des enfants dont les besoins spécifiques en matière de santé nécessitent une prise en charge dépassant le cadre et les compétences d’une structure d’accueil ordinaire. L’accueil concerne des enfants âgés de 16 mois à 6 ans. L’association dispose d’un agrément du service de Protection Maternelle Infantile du Département en date du 19 juillet 2013.

Chaque année, en moyenne, l’association accueille environ 3 enfants bouscatais, en relais d’une crèche, de l’école, d’un institut spécialisé ou d’un hôpital de jour. En 2020, un seul a été accueilli de janvier à juillet.

Chaque accueil fait l’objet d’une demande d’inscription préalable au nom de l’enfant, complétée d’un protocole nominatif précisant la durée hebdomadaire d’accueil et la participation financière demandée à la Ville du Bouscat. Ces documents sont signés par la famille, la directrice de l’association et l’adjoint au Maire en charge de la Petite Enfance.

La convention annuelle proposée aux communes signataires fixe :

- Une participation annuelle forfaitaire calculée à partir du nombre d’enfants de moins de 6 ans de la commune. Elle s’élève à 1 700 € pour le Bouscat ;
- Une participation à l’acte (heure d’accueil) fixée à 9,50 € au lieu de 15,60 € pour les communes non adhérentes.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention proposé par l’association Nuage Bleu ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
34 voix POUR,

Article 1 : Approuve les termes du projet de convention ci-annexé,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Fait et délibéré le 23 Février 2021

LE MAIRE,



Patrick BOBET

V₁₁